

Que fait l'agglo en matière de déchets ?

Concernant la gestion des déchets sur la route des Encens, la route de Troubiran et les Terrasses de Raban, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) rappelle qu'elle est compétente en matière de collecte des déchets et de traitement des déchets collectés.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des bacs mis gratuitement à disposition des ménages par l'Agglo. Les autres déchets encombrants et déchets verts doivent être présentés dans le respect des calendriers de collecte ou déposés à la déchèterie de Rémire-Montjoly.

Ce dispositif de collecte est inopérant dans les zones d'habitations spontanées où le flux démographique n'est pas maîtrisé et les voiries inexistantes.

À son niveau, la CACL a dû mettre en place des dispositifs dérogatoires et exceptionnels pour soutenir les communes dans leurs efforts sur la question de propreté urbaine et de lutte contre les dépôts sauvages. Elle a donc mis en place des fréquences de collecte plus élevées dans ces secteurs et lancé une campagne de lutte contre les dépôts sauvages.

Dans ces zones d'habitats spontanés, la gestion des déchets s'organise comme suit :

- Mise à disposition aux habitants de nombreux bacs collectifs le long des voiries accessibles ;
- 2 fois par semaine voire 3 (selon le besoin) : collecte des bacs à ordures ménagères ;
- 1 fois par semaine (au lieu d'une fois par mois) : ramassage au grappin des déchets au sol.

Sur ces mêmes zones, il est malheureusement constaté que :

- Les bacs collectifs sont régulièrement volés, vandalisés ou déplacés entraînant un coût conséquent pour la collectivité et une collecte difficile des déchets non conteneurisés jetés au sol ;
- Les déchets sont déposés sans respect des calendriers et de manière continue jour et nuit.

COMMUNIQUE DE PRESSE

27/12/2019

CONTACTS PRESSE

Philippe NERON

Directeur général des services

Tél : 0694 20 02 21

Mail : philippe.neron@cacl-guyane.fr

Eric LAFONTAINE

Directeur de cabinet

Tél : 0694 20 78 46

Mail : eric.lafontaine@cacl-guyane.fr

Magali FRANCIUS-TARADE

Responsable du service environnement-déchets

Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement

Tél: 05 94 28 91 07 // GSM: 06 94 40 23 07

Mail : magali.francius-tarade@cacl-guyane.fr